

PROGRAMME DE FORMATION

Autorisation de conduite — Pont roulant / portique à commande au sol (cat. 1, sans CACES®)

AUTORISATION_CONDUITE

PONT_ROULANT_PORTIQUE

INFORMATIONS CLÉS

Durée totale	10h30 (3h30 théorie + 7h pratique)
Effectif	1 à 6 stagiaires
Public visé	Salariés affectés à la conduite occasionnelle de ponts roulants ou portiques à commande au sol et pour lesquels l'employeur fait le choix d'une formation interne sans passage du CACES® (usage strictement interne). Petites entreprises, ateliers, agents polyvalents amenés à utiliser un pont roulant ponctuellement.
Prérequis	Avoir 18 ans révolus. Aptitude médicale à la conduite des appareils de levage. Savoir lire, écrire et comprendre le français. Connaissances de base sur l'élingage souhaitées.
Accessibilité PSH	Formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Référent handicap à votre disposition pour étudier les adaptations nécessaires (matériel, durée, support, accompagnement). Nous contacter en amont de la session pour préparer l'accueil.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre la réglementation (R.4323-55/56, arrêté du 2/12/1998) et le rôle de l'autorisation de conduite (sans CACES®)
- Identifier les caractéristiques techniques d'un pont roulant à commande au sol et ses limites d'emploi (CMU, portée)
- Évaluer les risques liés à la conduite depuis le sol (balancement, écrasement, sécurité piétonne) et les préventions
- Effectuer la prise de poste, les vérifications visuelles et le contrôle des dispositifs de sécurité
- Conduire le pont roulant depuis le sol en sécurité (vitesses, balancement, position de marche, communication)
- Réaliser l'élingage d'une charge et la translation jusqu'à la zone de dépose en respectant la stabilité
- Réussir l'évaluation interne en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur

PROGRAMME DÉTAILLÉ

► PROGRAMME THÉORIQUE (3H30)

1. Cadre réglementaire et responsabilités
 - Articles R.4323-55 et R.4323-56 du Code du travail
 - Arrêté du 2 décembre 1998, circulaire DRT 99/7
 - Différence entre CACES® R.484 et autorisation de conduite
 - Rôles : employeur, conducteur, élingueur, chef de manœuvre
2. Technologie des ponts roulants à commande au sol
 - Terminologie, caractéristiques (CMU, portée, classe FEM)
 - Organes de service : boîte à boutons filaire, télécommande radio
 - Dispositifs de sécurité : limiteurs, arrêts d'urgence, fins de course
 - Documents : notice, VGP, certificat de conformité

3. Accessoires de levage et élingage
 - Élingues câbles / chaînes / textiles, marquages CMU
 - Facteur de mode M, angle β , modes d'élingage
4. Risques et conduite à tenir
 - Balancement, écrasement, heurts piéton, chute de charge
 - Position de marche, visibilité, fin de course
 - Communication avec l'élingueur, gestes conventionnels
 - EPI, conduite à tenir en cas d'incident
5. Évaluation théorique interne
 - QCM de validation des connaissances, $\geq 70\%$

► PROGRAMME PRATIQUE (7H)

- A. Prise de poste et vérifications
 - Exploitation des documents (notice, VGP, certificat conformité)
 - Vérifications visuelles : treuil, câble, crochet, linguet, structure
 - Test des dispositifs de sécurité (arrêts d'urgence, fins de course)
 - Mise en route, test de la boîte à boutons et/ou télécommande radio
- B. Conduite du pont roulant depuis le sol (cœur du temps pratique)
 - Manipulation progressive : levage, descente, translation, direction
 - Maîtrise du balancement, précision de positionnement
 - Position de marche du conducteur, sécurité piétonne, distances
 - Communication avec l'élingueur (gestes / radio)
- Arrêt d'urgence et reprise
- C. Levage et opérations courantes
 - Élingage d'une charge, levage, translation, dépose
 - Manœuvres en zone encombrée, approche d'obstacles
 - Stationnement et arrêt en sécurité
- D. Évaluation pratique interne
 - Mise en situation complète observée et notée par le formateur
 - Attestation de réussite remise à l'employeur
 - Délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite (validité usuelle 3 ans, retirable à tout moment)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

Méthodes	Formation présentielle. Alternance d'apports théoriques (diaporama, vidéos INRS, retours d'expérience, photos d'accidents) et de mises en situation pratiques sur pont roulant ou portique représentatif de la catégorie ciblée (annexe A1/4 R.484). Études de cas sur l'élingage et le levage de charges, manipulation des organes de service (boîte à boutons, télécommande radio, pupitre cabine). Support stagiaire remis en début de session. Effectif réduit (max 6) pour maximiser le temps machine de chaque stagiaire.
Évaluation	QCM théorique + évaluation pratique individuelle.
Sanction	En cas de réussite : délivrance du Autorisation de conduite — Ponts roulants et portiques. Attestation de fin de formation remise à tous les participants.

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, paperboard). Pont roulant ou portique représentatif de la catégorie concernée, avec notice d'instructions, rapport de VGP en cours de validité, examen d'adéquation et certificat de conformité. Accessoires de levage : élingues câbles / chaînes / textiles, manilles, palonnier, anneaux. Charges

étalonnées (homogènes et non homogènes), zone de manœuvre balisée. Pour cat. 2 : cabine accessible en sécurité (échelle ou ascenseur). Pour option télécommande : émetteur radio en état de fonctionnement avec mode-test. EPI fournis : casque, chaussures de sécurité, gants, vêtement haute visibilité.

PROFIL DU FORMATEUR / TESTEUR

Personnel qualifié dans la formation et l'évaluation des formations techniques de conduite d'équipements

MODALITÉS D'ACCÈS ET TARIFICATION

Délai d'accès	Inscription possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session, sous réserve de places disponibles. Délai standard 1 à 3 semaines entre la demande et la mise en formation, le temps de constituer le groupe et de réserver le pont représentatif.
Tarif / financement	Tarif disponible sur devis. Cette formation peut être prise en charge par les OPCO (Opérateurs de Compétences) dans le cadre du plan de développement des compétences sous réserve de certification Qualiopi / nous consulter. Nous contacter pour tout renseignement : contact@acaforma.com — 06 58 78 80 53.

SUIVI POST-FORMATION

À l'issue : remise des résultats théoriques/pratiques, du certificat CACES® R.484 (si applicable) et de l'attestation de formation. Transmission à l'employeur d'une fiche d'aide à la délivrance de l'autorisation de conduite. Suivi post-formation à 3 mois (mesure de transfert) et 12 mois (impact sur la sécurité). Recyclage CACES® obligatoire au plus tard tous les 5 ans (R.484 § 3/3/5).

INDICATEURS QUALITÉ — RÉUSSITE ET SATISFACTION

Organisme récemment créé : cette formation n'a pas encore d'historique de sessions. Les taux de réussite et de satisfaction seront publiés sur <https://sfformation.fr> dès la réalisation des premières sessions (mise à jour au minimum mensuelle).